\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dr. Sanitiar Burhanuddin
Attorney General of the Republic of Indonesia
Jl. Panglima Polim No.1
South Jakarta
Jakarta 12160
Indonesia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur général,

**Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude pour Septia Dwi Pertiwi, qui est sous le coup d’une «assignation à résidence dans la ville» de Djakarta après avoir critiqué son ancien employeur**. Selon le Code pénal indonésien, cette mesure est une forme de détention dans la ville où la personne suspecte ou prévenue vit ou réside, avec l’obligation de se présenter aux autorités à un horaire donné.

Le 21 janvier 2023, Septia Dwi Pertiwi a critiqué sur les réseaux sociaux son ancien employeur, PT Hive Five, une entreprise de services fiscaux et comptables, en l’accusant de sous-payer ses salarié·e·s et de négliger leurs droits. Elle a été dénoncée à la police par Henry Kurnia Adhi, l’un des propriétaires de PT Hive Five, qui l’a accusée de diffamation au titre de la Loi relative à l’information et aux transactions électroniques. Cette loi a été utilisée abusivement pour poursuivre au pénal des centaines de personnes en Indonésie depuis 2016.

Le 26 août 2024, le parquet de Djakarta-Centre a ordonné le placement en détention de Septia Dwi Pertiwi, qui a été arrêtée par le procureur et inculpée de diffamation en vertu de la Loi relative à l’information et aux transactions électroniques. Elle a été conduite au centre de détention de Pondok Bambu, dans l’est de Djakarta, où elle est restée détenue pendant 25 jours. Le 27 août, Septia Dwi Pertiwi et ses avocat·e·s ont déposé une demande devant le tribunal du district de Djakarta-Centre en vue d’obtenir sa libération. Les juges ont accédé à cette demande le 19 septembre, en prononçant toutefois une assignation à résidence dans la ville du 19 septembre au 30 novembre.

Il est scandaleux que Septia Dwi Pertiwi ait été placée en détention et soit actuellement assignée à résidence dans la ville pour avoir simplement exercé son droit à la liberté d’expression, qui est garanti par le droit international et indonésien.

La procédure visant Septia Dwi Pertiwi est toujours en cours devant le tribunal du district de Djakarta-Centre. Cette femme est sans emploi et s’occupe de sa mère qui est malade. Elle risque d’être à nouveau placée en détention si le procès se poursuit. Si elle est déclarée coupable, elle encourt jusqu’à quatre ans d’emprisonnement.

**En conséquence, je vous appelle ainsi que les autorités à:**

* **Libérer immédiatement Septia Dwi Pertiwi et abandonner les charges retenues contre elle;**
* **Veiller à ce que tous les militant·e·s puissent mener leurs activités pacifiques sans entrave et sans crainte d’intimidation, d’arrestation arbitraire ou d’autres représailles;**
* **Cesser d’utiliser la Loi relative à l’information et aux transactions électroniques pour bâillonner les militant·e·s, et prendre les mesures nécessaires pour que la diffamation soit traitée comme une affaire civile.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République d'Indonésie, Elfenauweg 51, 3006 Berne

Fax: 031 352 24 80, E-Mail: bern.kbri@kemlu.go.id